

Programme de formation cariste : Selon la Recommandation **R-485** de la CNAMTS

CACES® R-485 Gerbeurs Accompagnant
Catégorie 2

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (Hauteur de levée > 2,50 m)

Public concerné :

- Toute personne étant amené à utiliser un chariot élévateur de manutention à conducteur porté.

Objectifs :

- Connaître et mettre en application les règles de sécurité liées à l'utilisation de gerbeurs accompagnant.
- Connaître et maîtriser les différentes manœuvres réalisées avec un gerbeur accompagnant (chargement déchargement de camion, de palettier, déplacement de charge, etc...)
- Connaître et maîtriser la technologie et savoir lire les plaques de capacité des gerbeurs accompagnant

Prés Requis :

- Maîtrise de la langue Française
- Maîtrise des calculs de base (addition, soustraction, ...)
- Avoir 18 ans.

Programme de formation cariste :

Selon la Recommandation **R-485** de la CNAMTS (suite)

Durée :

Formation initiale :

- 1 catégorie : 7 heures, soit 1 journée

Recyclage :

- 1 catégorie : 7 heures, soit 1 journée

Moyens pédagogiques :

- PC + Vidéo projecteur
- Support de cour + Vidéo
- Gerbeurs accompagnant de différentes catégories
- Plate-forme logistique correspondante aux exigences du référentiel **CACES® R-485**.

Sanction de la formation :

- Evaluation théorique
- Evaluation pratique (pour chaque catégorie)
- Délivrance d'un CACES® et d'une attestation de stage, si réussite aux Evaluations.

Validité :

- CACES® à renouveler tous les 5 ans

Programme

Théorie :

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, médecine du travail, contrôle technique
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle
- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège – conducteur, bouclier, dossier de charge, réglages du siège, EPI nécessaires...
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes



- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

Programme de formation cariste :

Selon la Recommandation R-485 de la CNAMTS(suite)

Pratique :

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier
- Assurer le chargement déchargement d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge volumineuse
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

Validation :

- Evaluation théorique
- Evaluation Pratique (1 parcours pratique / catégorie)

Remarque :

- L'employeur peut délivrer une autorisation de conduite pour l'utilisation d'un gerbeur accompagnant de catégorie 1 à une personne titulaire du **CACES® R-485 Catégorie 2** (Texte issue de la recommandation R-485 Chapitre 1A/1).